

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-024

Séance à distance du vendredi 26 juin 2020

Avis relatif à l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels du Mont Blanc

Le CSRPN d'Auvergne-Rhône-Alpes a examiné à distance le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection d'Habitats Naturels « Mont Blanc site d'exception », entre les 17 et 26 juin 2020.

Considérant l'ensemble des fondements scientifiques qui motivent ce projet, présentés dans le dossier établi par le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie Asters, le CSRPN émet un avis favorable avec les recommandations suivantes :

1 – étudier les possibilités de modification des limites telles que proposées et argumentées dans les conclusions des fondements scientifiques (cf. carte en figure 34 du dossier scientifique) ; en effet, nous considérons qu'il convient aussi de mettre en œuvre une approche fonctionnelle qui intègre les éventuelles évolutions de fréquentation induites par le changement climatique (changement des voies et itinéraires, des périodes de fréquentation, report des pratiques sportives sur des zones moins exposées aux chutes de blocs ou séracs, ...) ; une approche sur un mode "gestion adaptative" semblerait donc pertinente et justifierait pleinement des ajustements plus ou moins réguliers sur la base des résultats des suivis réalisés et de l'amélioration des connaissances ; d'autre part, des enjeux de conservation complémentaires sont susceptibles d'être identifiés en dehors du périmètre proposé dans ce projet ; une analyse des enjeux, tant patrimoniaux que de fréquentation, à l'échelle de l'ensemble de la partie française du massif aurait constitué une base scientifique plus robuste pour discuter du périmètre pertinent ;

2 – dans l'article 4 de l'Arrêté, au 2^{ème} alinea : ajouter « *des habitats et des espèces* » dans la phrase « aux activités scientifiques de suivi de l'évolution des milieux, *des habitats et des espèces* validés par le Préfet... ».

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

